

La situation des rapports entre notre Fraternité et Rome

Publié le 18 mai 2012
Abbé Patrick de La Rocque
38 minutes

Conférence - Nous voici donc à nouveau réunis ce soir pour faire un point sur la situation des rapports entre notre Fraternité et Rome.

Introduction

Pourquoi cette conférence ?

Deux faits m'obligent à ce nouveau point.

Tout d'abord, vous en avez pour la plupart je pense pris connaissance, la publication indiscreète sur internet d'un échange épistolaire entre, d'une part, la Maison Générale et Mgr Fellay et, d'autre part, les trois autres évêques de notre Fraternité. Ces lettres laissent apparaître une forte divergence entre eux, mais ne précisent pas l'objet de cette divergence. Nous sommes face à deux avis, opposés, mais il ne nous est pas décrit sur quoi portent ces avis de manière précise. Afin d'éviter que chacun se pose en juge des uns et des autres, il importe de manifester un tant soit peu la complexité de la situation, des enjeux présents, de décrire précisément cet objet sur lequel portent ces différents avis épiscopaux. Préciser les faits pour ne pas juger des personnes, pour éviter d'avoir des réflexes partisans, passionnels et donc, non chrétiens.

Deuxième fait, la possible intervention de Rome dans les jours à venir. La doctrine de la Foi s'est réunie ce mercredi (16 mai) pour étudier le dossier. Cet après-midi même, le Cardinal Levada a remis les conclusions de la Doctrine de la Foi au Pape, et les bruits récurrents laissent entendre que le Pape pourrait, autour de la Pentecôte, donner son avis public, trancher la chose. Ceci dit, si ces bruits étaient systématiques jusqu'à mercredi dernier, **le communiqué qu'a fait publier la Doctrine de la Foi** suite à sa réunion de mercredi laisse entendre que cette décision pourrait être reportée, en raison précisément de la divergence des évêques au sein de la Fraternité.

Ceci dit, si cette intervention pontificale devait arriver ces jours-ci, en quoi consisterait-elle ?

Elle consisterait à rendre publique une déclaration doctrinale rédigée par la **Maison Générale de la Fraternité**, pour l'agréer. Et ce serait par là même la porte ouverte à la résolution canonique du statut de notre Fraternité, sans doute au moyen de l'érection d'une Prélature personnelle. Pour pouvoir donc estimer et nous positionner chrétiennement et de manière aussi éclairée que possible devant ces faits, il nous faut revenir aux événements là où nous les avons laissés voici un mois et demi.

Intentions romaines

Lors de ma dernière conférence, j'insistais principalement pour souligner quelles étaient les intentions romaines à notre endroit telles qu'elles se manifestaient de manière objective à travers une série récurrente d'événements. Il est très clair - et ce fut l'ossature, je vous le disais, des discussions doctrinales, ossature de leur part -, il est très clair qu'ils veulent voir la Fraternité reconnaître la légitimité de la nouvelle messe et adhérer aux grands enseignements du Concile, par le biais notamment de la reconnaissance du Nouveau Catéchisme de l'Eglise Catholique.

Une confirmation de ces intentions : les conclusions de l'inspection quinquennale de l'IBP

Un événement survenu quelques jours après ma dernière conférence venait encore valider cette analyse objective puisque étaient publiées sur internet, là aussi peut-être de manière indiscreète, **les conclusions de la visite canonique de l'Institut du Bon Pasteur**. La visite canonique, on pourrait dire *l'inspection quinquennale* des autorités romaines sur toute congrégation. Ce rapport qui en soi a autorité, signé de Mgr Pozzo - en charge de notre dossier également - se posait comme une pièce préparatoire du Chapitre Général de l'Institut du Bon Pasteur qui va lui aussi se tenir cet été.

Peut-être l'avez-vous lu, plusieurs points étaient réclamés de cet Institut.

1. Tout d'abord de se mettre dans l'esprit du motu proprio **Summorum Pontificum**, libérant la Messe traditionnelle. Ce même motu proprio dit en effet que les deux formes, ordinaire et extraordinaire, étaient deux formes d'un même rite et que ces deux formes se valaient. Et donc Mgr Pozzo demande au Bon Pasteur de modifier leurs statuts puisque ceux-ci prévoient la célébration exclusive de la Messe traditionnelle pour tous les membres dudit Institut. Mgr Pozzo demande de supprimer le mot *exclusif*.

2. Deuxième point, d'un point de vue doctrinal, il est demandé à cet Institut, je cite Mgr Pozzo, « *d'intégrer l'étude du Magistère actuel des papes et de Vatican II dans la formation des séminaristes.* » Et donc est réclamé, je cite à nouveau « *une étude attentive du Catéchisme de l'Eglise Catholique* ».

3. Enfin la formation pastorale octroyée aux séminaristes doit prendre pour axe *Pastores dabo vobis*, un texte de Jean-Paul II, laquelle lettre apostolique est une relecture du sacerdoce passablement teintée de modernisme.

Donc, nouveau fait qui valide ce que je pouvais vous dire lors de la dernière conférence et qui plus simplement rejoint ce que Benoît XVI écrivait aux évêques du monde entier datée du 10 mars 2009, lorsqu'il a dû leur expliquer pourquoi il avait levé **le décret d'excommunication pesant sur nos quatre évêques**. Il écrivait donc à ses confrères dans l'épiscopat : « *Moi-même, dit Benoît XVI, j'ai vu dans les années qui ont suivi 1988 que, grâce au retour de communautés auparavant séparées de Rome - il parle donc des communautés dites Ecclesia Dei -, leur climat interne a changé. Le retour dans la grande et vaste Eglise commune a fait dépasser des positions unilatérales, a atténué les durcissements, de sorte qu'ensuite en ont émergé des forces positives pour l'ensemble.* »

Autrement dit, Benoît XVI semble expliquer sa politique aux évêques du monde en disant : accordons-leur le plus possible de choses, aujourd'hui à la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, et leur retour sous notre coupe, sous notre autorité effective entraînera progressivement l'abandon de leurs oppositions. Concernant notre Fraternité, y-a-t-il là un risque réel ou non ?

Notre réintégration dans l'Eglise présente-t-il un risque ?

Seuls les faits, à nouveau, peuvent nous permettre d'éclairer notre lanterne.

L'entrevue du 16 mars entre Mgr Fellay et le Cardinal Levada

Regardons donc ce qui s'est passé ce 16 mars 2012, **lorsque le Cardinal Levada a reçu Mgr Fellay**. Mgr Fellay raconte en privé combien cet entretien fut difficile. Il lui fut remis une lettre le mettant au pied du mur, lui réclamant la signature du **Préambule doctrinal soumis à la Fraternité en septembre 2011**, sans quoi Rome renouvelait la déclaration de schisme et par là-même la peine d'excommunication. Le motif avancé serait la non-reconnaissance du Magistère actuel de l'Eglise.

Propos extrêmement durs, et en effet, un véritable ultimatum était posé puisque, si Mgr ne répondait pas dans le mois qui suivait, Rome déclarait passer à l'acte et déclarait le schisme et la peine d'excommunication.

Position de la FSSPX à l'égard du Magistère actuel

Avant de continuer dans les faits, prenons un tout petit peu de recul. Est-il vrai que notre Fraternité refuse le Magistère actuel ? Il me semble qu'une distinction doit impérativement être posée. Parce qu'aujourd'hui, de par la nouvelle théologie, l'expression Magistère actuel a une double signification.

Bien sûr elle garde son sens traditionnel et là, la Fraternité reconnaît complètement le Magistère actuel. Elle reconnaît que le Pape actuel, comme tous ses prédécesseurs, sont les organes du Magistère suprême de l'Eglise, ainsi que tout Concile, y compris Vatican II. Il est l'organe du Magistère suprême de l'Eglise. Et c'est précisément cette reconnaissance qui fait que la Fraternité n'est pas sédévacantiste parce qu'elle reconnaît l'autorité dont disposent le Pape, les évêques, un concile.

Mais l'expression Magistère actuel a pris un sens nouveau, autre, à l'occasion du Concile Vatican II. Nouvelle conception qui n'est autre que celle condamnée par Saint Pie X dans son encyclique *Pascendi* dénonçant le modernisme (cf. dans Enseignements Pontificaux de Solesmes, L'Eglise, n° 705) ; conception qui considère le Magistère sidéré comme l'expression de la conscience ecclésiale. Le Magistère n'est plus le médiateur nous transmettant l'enseignement du Christ, avec les garanties de véracité propres au Christ. Non. Le Magistère est considéré comme l'expression de la conscience interne de l'Eglise. Paul VI dira - c'est lui qui a signé tous les actes du Concile -, il dira que le Concile c'est un moment où l'Eglise s'est recueillie en elle-même pour se dire à elle-même ce qu'elle pensait d'elle-même. Acte de conscience par excellence. Jean-Paul II - qui a été le Pape qui a mis en application le Concile Vatican II, on peut dire le grand interprète authentique de ce Concile - disait que le Concile était un acte d'auto-conscience de l'Eglise. Il l'a dit a plusieurs reprises.

Autrement dit il y a effectivement une véritable confusion qui s'est installée, au sein même du Concile, puisque cet argument moderniste, cette conception moderniste du Magistère, a été évoquée pour expliquer l'autorité du Concile : qui parlait pendant le Concile ? Est-ce que c'était les évêques le Pape en tant qu'instruments médiateurs du Christ-Vérité, ou était-ce l'Eglise qui se disait à elle-même ce qu'elle pensait d'elle-même ?

Sans doute ne saura-t-on jamais le discerner, et c'est ce qui rend *douteux la valeur magistérielles de ces textes*, de part ces très grandes confusions dont nous ne sommes pas sortis aujourd'hui. Alors, face à ces confusions, l'âme catholique en général, et plus particulièrement notre Fraternité, pour rester dociles à l'enseignement authentique de l'Eglise, n'a pas d'autre solution que de regarder l'objet enseigné pour voir s'il est conforme ou non à l'enseignement authentique de l'Eglise, où là, sans l'ombre d'un seul doute, le Magistère engagé était bien le Magistère ministériel, instrument du Christ-Vérité. On n'a pas d'autre solution que celle-ci et c'est ce que nous faisons depuis quarante ans. Tout simplement.

Donc dire que la Fraternité refuse le magistère actuel est tout simplement une véritable caricature, une erreur. Et c'est pour refuser, entre autres, cette conception moderniste du Magistère, qu'aujourd'hui notre Fraternité risque d'être à nouveau condamnée disciplinairement.

Contre-message oral du Pape, appelant la Fraternité à l'aide

On comprend la grande déception de Mgr Fellay au sortir de cet entretien. Il disait à ce moment-là : « *Je pensais que tout était fini, qu'il fallait suspendre toute discussion avec Rome pour l'instant.* » Mais voici qu'au sortir de cet entretien, un nouvel événement va changer la donne. Un prélat demande à voir Mgr Fellay, se disant missionné par le Secrétaire particulier de Benoît XVI pour

transmettre un message oral : le Pape lui ferait dire que Mgr Fellay ne doit pas tenir compte de la lettre qui vient de lui être remise ; elle n'exprime pas la volonté personnelle du Pape ; elle n'est destinée qu'aux archives. Le Pape, continue ce prélat, a fait de la réconciliation interne de l'Eglise le cœur de son pontificat - ce qui est vrai, c'est la fameuse *herméneutique de la continuité* qu'il promeut -, et donc pour cela, il a besoin de la Fraternité, aussi supplie-t-il Mgr Fellay de ne pas rompre les discussions.

Quelle crédibilité apporter à ce message oral ? Quand bien même serait-il réel, et sans doute l'est-il, signifierait-il que la Congrégation pour la Doctrine de la Foi ne se fait pas, dans le cas présent, l'organe de la volonté du Pape ? Y aurait-il, au cœur même de Rome, une opposition entre le Pape d'un côté et la Doctrine de la Foi de l'autre, qui ne marcheraient pas dans le même sens, sur le même axe ? Nul ne le sait.

Première divergence entre les quatre évêques : crédibilité de l'appel à l'aide du Pape

Et c'est là peut-être qu'apparaît la première divergence, accidentelle, entre nos quatre évêques. Mgr Fellay estime qu'effectivement, à titre personnel, le Pape veut le retour à la Tradition. Il s'appuie sur plusieurs faits, comme celui que je viens de vous raconter. Il s'appuie sur l'accord des préalables. Et donc il estime que le Pape, de manière personnelle, parce qu'effectivement le gros de la Curie ne marche pas dans ce sens-là, le Pape voudrait un retour à la Tradition, et c'est pourquoi il ferait appel à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.

Une telle analyse, c'est vrai, semble contredite par de très nombreux événements autres. Il n'y a qu'à se rappeler d'**Assise 2011**. Alors, face à Assise 2011, les tenants de cette analyse disent : en fait, Benoît XVI a réuni toutes les religions à Assise en 2011 précisément pour faire mourir l'esprit d'Assise ; cela a été un véritable flop et donc, il a réussi son coup, pourrait-on dire très familièrement. Quoi qu'il en soit, Assise 2011 comme Assise 2002, comme **Assise 86** restent mauvais en soi, un péché direct contre le premier commandement, qui se doit d'être dénoncé comme tel. Et on n'a jamais le droit de poser un acte mauvais en soi, même en vue d'un bien.

Alors effectivement, les autres évêques n'adhèrent pas à cette analyse de Mgr Fellay. Ils estiment que Benoît XVI reste personnellement imbu de l'esprit moderniste qui l'a habité en tant que théologien. Et effectivement, on sait que Benoît XVI est allé par trois fois à la synagogue, il a eu sa participation active à un culte protestant un dimanche, il a multiplié les déclarations très fortes en faveur de la liberté religieuse, ainsi de suite,... Et donc nos évêques résument ce modernisme par un seul mot : le subjectivisme, c'est-à-dire la primauté du sujet sur l'objet ; inversion qui est au principe même de la liberté religieuse si chère à Benoît XVI.

Quant à nous, abstenons-nous de juger trop vite sur ce domaine. Qui sommes-nous pour connaître les dispositions personnelles de Benoît XVI. On ne connaît pas ses intentions profondes. Le seul constat que nous puissions faire est celui de ses actes publics, de ses déclarations, c'est tout.

Néanmoins, Mgr Fellay, fort de son analyse, décide donc de poursuivre les relations avec Rome, pour résoudre le problème canonique. Mais comment ? On en arrive à l'après-16 mars.

Pas de reconnaissance unilatérale possible de la part de Rome

La voie de la reconnaissance unilatérale par Rome - autrement dit nous reconnaître tels que nous sommes, sans contrepartie - la voie de la reconnaissance unilatérale par Rome est désormais fermée. L'entretien du 16 mars a été clair, le communiqué que je vous décryptais lors de la dernière conférence était catégorique : Rome refuse ce type d'accord. Elle le refuse, et elle estime, le Pape estime, qu'il y a des problèmes doctrinaux qui séparent la Fraternité Sacerdotale de la Rome actuelle. Ce sur quoi son analyse est parfaitement juste.

Et c'est d'ailleurs en raison de ces problèmes doctrinaux qu'il a modifié le statut de la Commission *Ecclesia Dei* pour la faire dépendre directement de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi : précisément parce que les problèmes sont d'ordre doctrinaux. Et donc, la seule solution pour éviter une nouvelle condamnation de la Tradition, semble de revenir à ce fameux Préambule doctrinal du 14 septembre demandé par Rome pour le modifier autant que faire se peut. Et c'est là que les choses se compliquent.

La position de Mgr Fellay en 2006

La Fraternité est-elle en droit d'accepter des concessions dans ce domaine doctrinal ? Peut-elle se permettre de signer des déclarations doctrinales faites d'ambiguïté, faites – pour reprendre une expression de Mgr Fellay –, de *zones grises* ? Les trois évêques ne le pensent pas. Et c'est pourquoi ils supplient Mgr Fellay de ne pas faire avec Rome un accord de cette sorte. Ils lui rappellent finalement la ligne de conduite que Mgr Fellay avait exprimée en 2006 et que vous trouverez dans une interview faite par Mgr Fellay et publiée dans la revue *Fideliter* n°171, mai juin 2006.

Mgr Fellay y expose les trois temps. Premier temps : octroi des préambules. Deuxième temps : les discussions doctrinales. Troisième temps : la résolution canonique.

M. l'abbé Célier qui interroge Mgr Fellay demande :

« *Et si Rome accorde les préalables ?* »

Réponse de Mgr Fellay :

« *Dans cette atmosphère nouvelle, il conviendra de passer à la deuxième étape, c'est-à-dire aux discussions. Ici, la grande difficulté sera d'aller au principe même de cette crise, et non simplement de se lamenter sur les conséquences désastreuses de ces principes. Tant qu'on ne touchera pas aux principes, les conséquences continueront inéluctablement. Cette étape-là des discussions sera difficile, houleuse, probablement assez longue. En tous cas, il est impossible, inconcevable de passer à la troisième étape, donc d'envisager des accords, avant que ces discussions aient abouti à éclairer et corriger les principes de la crise.* »

Et M. l'abbé Célier de continuer son interrogation :

« *Est-ce donc à dire que vous attendrez que la crise soit pleinement résolue pour signer des accords ?* »

– *Non, nous ne prétendons pas attendre que tout soit réglé sur le terrain, le plus pratique, le plus humain, dans les conséquences ultimes de la crise, dans tous les lieux, chez toutes les personnes. Ce ne serait pas raisonnable. En revanche, il est clair que nous ne signerons pas d'accord si les choses ne sont pas résolues au niveau des principes. C'est pour cela qu'il faut des discussions approfondies. Nous ne pouvons pas nous permettre des ambiguïtés. Le problème de vouloir faire des accords rapidement, c'est que forcément, il serait bâti sur des zones grises, et qu'à peine signés, la crise resurgirait de ces zones grises. Il faudra donc, pour résoudre le problème que les autorités romaines manifestent et expriment de façon nette en sorte que tout le monde comprenne, que pour Rome il n'y a pas trente-six chemins pour sortir de la crise, il n'y en a même qu'un seul de valable : que l'Eglise retrouve pleinement sa propre Tradition bimillénaire. Du jour où cette conviction sera claire chez les autorités romaines, et même si sur le terrain tout est loin d'être réglé, des accords seront très faciles à réaliser.* »

La position du Chapitre Général de la Fraternité en 2006

C'était donc l'optique en 2006, optique qui a été validée, consacrée pourrait-on dire, par le Chapitre Général de la Fraternité qui s'est tenu deux mois après en juillet 2006.

Le Chapitre Général, j'y reviendrai dans un instant, est, quant aux statuts d'une congrégation, l'autorité suprême, à laquelle même le Supérieur Général est obligé de se soumettre. Et donc, lors de ce Chapitre Général de 2006, les choses ont été redites de la même manière, tout d'abord d'un point de vue administratif :

« *Au cas où un accord avec le Saint-Siège était sérieusement envisagé, un Chapitre Général extraor-*

dinaire serait convoqué pour traiter de la question. »

Et puis surtout donc cette déclaration finale du Chapitre qui a été rendue publique :

*« Si après l'accomplissement des préalables, la Fraternité attend la possibilité de discussions doctrinales, c'est encore dans le but de faire résonner plus fortement dans l'Eglise, la voix de la doctrine traditionnelle. En effet, les contacts que la Fraternité entretient épisodiquement avec les autorités romaines ont pour seul but de les aider à se réapproprier la Tradition que l'Eglise ne peut renier sans perdre son identité. Ces contacts n'ont pas pour but la recherche d'un avantage pour elle-même, ou d'arriver à un impossible accord purement pratique. Le jour où la Tradition retrouvera pleinement ses droits, - là, le Chapitre reprend l'expression de **Mgr Lefebvre** -, le problème de la réconciliation n'aura plus de raison d'être et l'Eglise retrouvera une nouvelle jeunesse. »*

Donc d'où effectivement, point de divergence entre nos évêques.

Les opposants aux accords ne sont pas sédévacantistes

Peut-on pour autant taxer les évêques de la Fraternité qui sont opposés à ce type d'accord de sédévacantisme ? C'est évident que non, ce serait absurde. Sauf à dire qu'en 2006, Mgr Fellay, le Chapitre Général, toute la Fraternité était **sédévacantiste**. Je vous ai exprimé tout à l'heure en deux mots la différence fondamentale entre le sédévacantisme et la Fraternité qui, elle, reconnaît l'autorité magistérielle propre au Pape, aux évêques, même si elle regrette que cette autorité ne soit pas exercée de manière claire, mais d'une manière douteuse de par l'introduction de cette notion moderniste du Magistère.

La lettre des trois évêques à Mgr Fellay

Cette lettre des évêques est donc datée du Samedi Saint, 7 avril 2012, donc de cette période où Mgr Fellay réfléchit intensément pour savoir quelle réponse adresser à Rome. Et dans ce sens-là, je tiens à dédramatiser : il est complètement normal, dans un sens, que les évêques, que nos supérieurs majeurs, réfléchissent entre eux à ces questions. Il est normal qu'il y ait des opinions divergentes. Il n'y a rien de scandaleux en cela. C'est peut-être justement cette différence de regard qui, devenus complémentaires, peuvent apporter la vraie lumière, plus précise. Donc qu'on ne se scandalise pas que les évêques ne soient pas d'accord entre eux sur un point précis, sur une attitude à avoir. N'exagérons pas la portée de cette divergence de regard. Ne soyons pas là-dessus de ceux qui transforment en divisions des divergences en soi compréhensibles. Attention.

Communiqué de Rome le 18 avril

Fait suivant donc, le 18 avril, juste un mois après la rencontre de Mgr Fellay avec le Cardinal Levada, Rome fait savoir par un **communiqué** qu'elle a reçu une nouvelle appréciation de Mgr Fellay, jugée par Rome - je reprends les mots du communiqué - comme « *encourageante* ». Mgr Fellay, en fait, a adressé à Rome **une proposition de déclaration doctrinale**, rédigée par lui avec ses assistants généraux. Ce texte, nous ne le connaissons pas, ni vous ni moi. Les évêques le connaissent. Sans doute, je suppose, des supérieurs majeurs, mais pas nous. Avant-hier donc, la Doctrine de la Foi examinait ce texte proposé par Mgr Fellay, disant d'une part qu'elle avait des observations à faire sur ce texte. La doctrine de la Foi, quand elle se réunit ainsi le mercredi, rassemble tous les cardinaux membres de la Doctrine de la Foi, ce qui représente une vingtaine de cardinaux et d'archevêques. Parmi eux, Mgr Ricard, cardinal archevêque de Bordeaux, le Cardinal Koch, en charge de l'œcuménisme et du dialogue judéo-chrétien, qui est loin d'être un conservateur. Evidemment, il y a des réserves.

Deuxièmement, ce communiqué disait que ces observations seraient exposées à la Fraternité dans les prochaines relations entre la Fraternité et le Saint-Siège, et d'autre part que le cas des trois évêques serait « *examiné séparément et personnellement* ». Ainsi sans doute, peut-être une volonté de diviser se manifeste. Mais la vraie question est que cette déclaration, dont nous ne connaissons

pas la teneur, est d'ordre doctrinal ; que sans doute, chaque prêtre de la Fraternité devra se prononcer personnellement devant cette déclaration, si le Pape l'agréait, en la signant ou en ne la signant pas. Sans doute également, vous serez inévitablement menés à porter un jugement sur ce texte. Est-il un moyen de pérenniser et d'étendre le bon combat de la Foi, ce qui serait fantastique ? Est-il au contraire un risque de compromettre ce combat de la Foi, ce qui serait dramatique, à vous qui voulez transmettre la Foi à vos enfants, dans des conditions où cela ne se fait pas sans combat ? D'où la nécessité d'avoir préalablement en tête, au cas où ce texte serait amené à paraître d'ici quelques jours, quelques critères doctrinaux qui seuls, permettraient de poser un jugement éclairé, et non pas passionnel.

Quels sont donc les enjeux de ce texte d'un potentiel accord ?

Encore une fois je n'ai pas lu ce texte. J'ai pris trois enjeux principaux qui ressortent de manière récurrente, en public ou dans les échanges officiels qu'on a pu avoir à Rome avec nos interlocuteurs de la Doctrine de la Foi.

Premier enjeu : la légitimité du Droit Canon de 1983

Premier enjeu, c'est le Code de Droit Canonique de 1983. Pouvons-nous ou ne pouvons-nous pas reconnaître ce Code, pris dans son ensemble, comme la loi universelle de l'Eglise ? Même à supposer que soit accordé, puisque cela a été plus ou moins mentionné, un droit propre à la Fraternité. Non. On ne peut pas admettre que le nouveau Code, comme tel, est une loi universelle pour l'Eglise. Pourquoi ? Parce qu'une loi mauvaise n'a pour l'Eglise jamais valeur de loi.

Or le nouveau Code, l'argument a été en son temps bien exposé par Mgr Lefebvre, a des lois directement mauvaises. Par exemple : *l'hospitalité eucharistique*. On peut, d'après le nouveau Code, donner la communion à un protestant qui la réclamerait pourvu que celui-ci exprime sa foi dans la présence réelle. Loi directement mauvaise. On pourrait en citer beaucoup comme cela, je ne vais pas faire un cours de droit canonique. C'est qu'un seul exemple.

Beaucoup de modifications apportées par le nouveau Code émanent d'un esprit mauvais, décrit par Jean-Paul II lui-même dans la constitution apostolique qui sert de préface à ce nouveau Code. Je vous lis un passage de cette constitution : « *Cet instrument qu'est le Code correspond pleinement à la nature de l'Eglise, spécialement comme l'a décrit le Magistère du Concile Vatican II en général, et en particulier dans son enseignement ecclésiologique* ». C'est la mise en pratique de toute la nouvelle ecclésiologie erronée de Vatican II. Je continue la lecture : « *En un certain sens, on pourrait même voir dans ce code un grand effort pour traduire en langage canonique cette doctrine même de l'ecclésiologie conciliaire. Si cependant il n'est pas possible de traduire parfaitement en langage canonique une image conciliaire de l'Eglise, le Code néanmoins doit être toujours être référé à cette même image comme à son exemplaire primordial.* » Accepter le nouveau Code dans son ensemble comme loi de l'Eglise universelle, c'est accepter la nouvelle ecclésiologie - le *subsistit in* et compagnie - à l'origine entre bien d'autres choses du nouvel œcuménisme.

C'est pourquoi Mgr Lefebvre, en son temps, disait refuser le nouveau Code en tant que tel, pris comme un tout. L'attitude pratique de la Fraternité est de garder l'ancien Code avec les adaptations disciplinaires nécessaires au changement de temps. Donc si jamais, il nous est réclamé la reconnaissance du nouveau Code comme loi universelle de l'Eglise, il semble bien difficile de pouvoir l'accepter en conscience. Ce serait dire qu'une loi mauvaise a valeur de loi ou bien que l'esprit du nouveau Code n'est pas mauvais.

Par contre, si est proposé un accord pratique basé sur les normes du nouveau Droit, ce n'est pas la même chose. C'est un accord pratique, et pour un accord, on utilise les normes canoniques telles qu'exposées dans le nouveau Droit. Cela, on le peut tout à fait. On reste dans le cadre d'un accord

pratique où, quant aux rapports internes d'un institut religieux, aux rapports de cet institut avec les différentes congrégations, on va utiliser les prescriptions du nouveau Code dans ce domaine-là. Parce que ce domaine-là est purement disciplinaire, ce n'est pas l'esprit conciliaire de *Lumen Gentium* et de *Gaudium et Spes*, ce n'est pas la même chose. Là, en soi, si c'est cela qui est demandé, c'est tout à fait possible. Illustration immédiate : une prélatrice personnelle n'existe pas dans l'ancien Code. C'est une structure qui est née avec l'Opus Dei et qui a été intégrée dans le nouveau Code.

Deuxième enjeu : la légitimité de la nouvelle messe

Deuxième point délicat - qui peut mettre en délicatesse avec Rome pour être plus précis -, c'est évidemment la question de la nouvelle messe. Bien sûr, on peut reconnaître la validité en soi de la nouvelle messe. Mgr Lefebvre, Mgr Fellay à sa suite, et nous tous nous l'avons toujours fait. Notons qu'il y a une nuance. La validité *en soi*. Cela veut dire que *in concreto* c'est un peu plus compliqué. Pourquoi ? Parce que le rite de la nouvelle messe étant mauvais en lui-même n'exprime plus l'entière l'intention de l'Eglise ; Aussi ce rite n'est-il plus le garant de l'intention du ministre. A l'inverse, le nouveau rite laisse apparaître une intention autre. Donc c'est plus compliqué. Mais *en soi*, reconnaître que la nouvelle messe est valide n'a jamais posé de problème à la Fraternité. Et donc si c'est cela qui est à nouveau demandé, cela ne posera aucun souci.

Peut-on reconnaître la légitimité de la nouvelle messe ? Nous sommes dans des nuances de mots vous me direz, mais très importantes. Peut-on reconnaître la légitimité de la nouvelle messe ou, ce qui revient au même, la légitimité de sa promulgation ? On est là exactement dans le même cas que pour le nouveau Code. Reconnaître la nouvelle messe comme légitime voudrait dire que la nouvelle messe n'est pas mauvaise en soi. Or, elle est mauvaise en soi, puisqu'elle voile les aspects essentiels de la messe, son sacrifice et sa finalité propitiatoire. Donc on ne peut pas dire que la nouvelle messe soit bonne en soi, et donc, on ne peut pas reconnaître au sein de l'Eglise la légitimité de la nouvelle messe, puisqu'une loi mauvaise n'a pas valeur de loi. On ne peut pas.

La reconnaître, cela voudrait dire qu'elle n'est pas mauvaise en soi et donc, à la rigueur, que potentiellement elle peut être célébrée et assistée. C'est l'avis par exemple de M. l'abbé de Tanouärn, qui vous dit : la nouvelle messe est légitime. Il a avancé cela voici quatre ans je crois. Quatre ans plus tard, tout récemment donc, il affirme qu'il est tout à fait logique que Rome nous demande d'y participer, de s'y associer. Tout à fait logique. Et le refuser - on brandit à nouveau le spectre du sédévacantisme -, le refuser ce serait être sédévacantiste dans les faits. Sa démarche est logique, à partir du moment où l'on a admis que la nouvelle messe est légitime. Donc on ne pourra pas reconnaître la légitimité de la nouvelle messe ou de sa promulgation, cela revient au même.

Troisième enjeu : la reconnaissance du Magistère actuel

Troisième point qui fait objet de demandes réclamées avec insistance de la part de Rome : la reconnaissance du Magistère actuel. Vous l'avez entendu à l'instant : le Cardinal Levada menaçait la Fraternité d'excommunication pour refus de reconnaissance du Magistère actuel. Il est donc clair que Rome veut que nous ayons une déclaration d'adhésion totale au Magistère actuel. Cela a été le leitmotiv, et même le sommet des discussions doctrinales ; nous savions que lorsque nous aborderions la question du Magistère, cela partirait en explosion. Cela n'a pas manqué.

Nous rejoignons ici l'acceptation du Nouveau Catéchisme. Le seul problème, c'est que dans un texte doctrinal, ils ne peuvent pas nous imposer le Nouveau Catéchisme. Pourquoi ? Parce que le Nouveau Catéchisme, tout catéchisme, même romain n'a jamais de valeur magistériel au sens strict et qu'ils ne peuvent pas dire dans une déclaration doctrinale qu'il faut que nous reconnaissons le Nouveau Catéchisme.

Alors deux formules sont possibles de la part de Rome, pour satisfaire Rome, mais inadmissibles quant à nous, sauf à renier ce combat de la Foi.

Première formule : reconnaissance de l'herméneutique de la continuité

Première formule dont Rome se satisferait : c'est une *reconnaissance explicite de l'herméneutique de la continuité, entre Vatican II et le Magistère antécédent*, telle qu'exprimée par exemple dans le Nouveau Catéchisme. Cette formule était à un ou deux détails près, celle du préambule doctrinal de septembre 2011. Cette formule évidemment est inadmissible sauf à faire siennes toutes les erreurs du Concile et issues du Concile.

Deuxième formule : éclairage mutuel de Vatican II et de la Tradition

Il y a aussi une autre formule qui est possible, qui est revenue beaucoup dans la bouche de nos interlocuteurs romains lors des discussions doctrinales, et c'est ça qui me fait penser qu'elle est possible. Il pourrait être demandé de reconnaître que le Magistère antécédent éclaire Vatican II et que Vatican II éclaire le Magistère précédent, et en précisant que seul le Magistère actuel est *l'interprète authentique* du Magistère antécédent. Autrement dit, là aussi, c'est livrer pieds et poings liés le combat de la Foi entre les mains de ceux qui pour l'heure ne veulent pas encore le mener.

Deux formules - il y en a peut-être d'autres, mais se sont les deux principales qui me viennent à l'esprit, les deux que j'ai entendues, que j'ai lues, que j'ai vues - deux formules qui sont inacceptables. Elles feraient de la Fraternité Saint Pie X un Institut du Bon Pasteur bis qui serait effectivement soumise à des personnes comme Mgr Pozzo, de la Doctrine de la Foi, qui veulent tout nous faire avaler.

La seule formule acceptable en cette matière de Magistère, serait celle qui prendrait en compte la distinction que nous avons posée tout à l'heure entre le Magistère pris au sens traditionnel et le Magistère pris dans le sens moderniste. Mais cela s'avère assez compliqué, car cela reviendrait à dire : attention ! il y a plein de points que vous allez enseigner et nous nous reconnaissons - et vous nous reconnaissez - le droit de ne pas être d'accord et de vous critiquer publiquement.

Conclusion

Ce ne sont là que quelques critères parmi les conjonctures que nous pouvons faire. N'ayant pas ces textes, nous n'avons pas à juger pour l'instant. Nous avons à avoir ces critères de jugement. A connaître la raison d'être de ces critères de jugement. Mais nous n'avons pas à juger tant que les textes ne sont pas rendus publics, si tant est qu'un jour ils le soient. J'espère personnellement, et je prie, pour que le Pape Benoît XVI ne se prononce pas ces jours-ci, qu'il fasse sien l'avis donné par la Doctrine de la Foi de patienter. Pourquoi ? Pour que rien ne soit publié, agréé avant **notre Chapitre Général qui se tiendra début juillet à Ecône**. Et c'est ce Chapitre Général qui résoudra ces divergences de regard, c'est son travail, qui unira les volontés autour d'une ligne directrice justement motivée.

Le Chapitre Général

Un mot sur le Chapitre Général parce qu'il est des fidèles qui s'étonnent qu'en certains domaines, le Chapitre Général ait une autorité supérieure à celle du Supérieur Général lui-même. C'est Saint Dominique, en fondant les Dominicains, qui a inventé cela. Il n'a pris aucune décision seul pour la gestion de l'ordre dominicain naissant. Toute décision se prenait en Chapitre. Et progressivement, et en ce XIIIème siècle très religieux, les différentes congrégations se fondant, les ordres mendiants, ont eu le même axe et très vite ont été encouragés par les papes.

Aujourd'hui, de manière systématique, le droit des religieux explique que tout ce qui relève des Statuts est de l'autorité du Chapitre Général. Un Supérieur Général n'a pas le droit de changer les Statuts d'une congrégation tout seul. Cela relève du Chapitre Général.

C'est normal parce que les Statuts la colonne vertébrale d'une congrégation. Si on change les Statuts, on change la congrégation. Et nos Statuts à nous précisent, comme tout ordre religieux, que les modifications de Statuts appartiennent en propre au Chapitre Général. Et là, nous sommes évidemment face à un changement majeur de Statut, surtout si on passe à une Prélature personnelle. Je vous passe les détails canoniques, mais une Prélature personnelle n'est pas du tout le même type d'institut religieux que le nôtre et donc, on a un changement radical de Statuts. Cela relève de l'autorité du Chapitre Général. C'est normal.

On a vu la ligne de conduite adoptée et déclarée par le Chapitre Général de 2006. Ceci dit, on est dans l'ordre prudentiel, événementiel, il se peut que des événements aient changé - Mgr Fellay l'estime et il est en droit de l'estimer, attention, il est quand même plus renseigné que nous, il voit plus de choses que nous - ; ces circonstances qui auraient changé réclament-elles un changement d'attitude de la Fraternité Saint Pie X vis-à-vis de Rome ? Ce sera au Chapitre Général de le dire. Ce sera à lui, à lui seul. D'où l'importance de ce Chapitre et l'importance effectivement, vu les enjeux énormes qu'il y a en tout cela, d'où l'importance de notre prière, de garder la paix tant intérieure qu'extérieure.

Appel à la modération

Encore une fois, évitons de faire de certaines divergences que nous pouvons estimer légitimes, évitons d'en faire des divisions, accusant les uns d' « *accordistes à tout prix* », les autres d' « *anti-accordistes par principe* ». Arrêtons ces bêtises. Ce n'est pas cela du tout qui est en jeu. Ce n'est pas un refus par principe de tout accord, encore moins un sédévacantisme de trois évêques. Ce n'est pas un accord à tout prix de la part de Mgr Fellay - j'entends certains dire : « *il est en train de trahir* ». Arrêtons tout cela. Il y a des divergences qu'on peut estimer légitimes, n'en faisons pas des divisions.

On a le droit aux différences, on a le droit aux divergences, on n'a pas le droit aux divisions, sauf si la Foi et les mœurs sont engagées. A l'heure qu'il est, avec les éléments que nous avons, la Foi, et le combat de la Foi n'est pas engagé. Peut-être la question se posera-t-elle ainsi demain si cette Déclaration vient à être publique et normative d'une nouvelle Prélature personnelle. Mais pour l'instant, nous n'avons pas le droit aux divisions. Pitié, aucun élément ne vous le permet, à moins que vous ne soyez dans le secret des dieux, et que vous ayez lu cette fameuse déclaration Doctrinale.

Communiqué de M. l'abbé de Cacqueray

Et c'est pourquoi - je finirai par là - M. l'abbé de Cacqueray a adressé hier **un communiqué à tous les prêtres**, religieux, religieuses, frères, sœurs, fidèles, qui sont présents dans le district de France. Très beau communiqué, que je vous lis donc, daté d'hier.

« Eux tous persévéraient d'un commun accord dans la prière avec les femmes et Marie, mère de Jésus et ses frères. » Act. I, 14.

En ce jour de l'Ascension, les apôtres se regroupent docilement autour de la très sainte Vierge Marie pour entrer au Cénacle où ils vont persévérer dans la prière jusqu'à la fête de la Pentecôte. Voilà l'exemple qui nous est laissé par la reine de tous les saints et par ceux qui furent les colonnes de l'Eglise fondée par Notre Seigneur Jésus-Christ.

N'est-ce pas ce qu'ils auraient dû faire dès le soir de l'Agonie et le Vendredi Saint pour éviter leur débandade et leur dispersément ?

J'invite donc tous les membres de la Fraternité qui se trouvent dans le district, tous nos fidèles et tous ceux qui le voudront bien à se placer dans cette même réserve et dans cette même prière, autour de Notre-Dame du Clergé, jusqu'à la fête de la Pentecôte. En ces circons-

tances si difficiles, la vérité se fait connaître aux âmes qui s'humilient devant Dieu, celles qui font taire leurs passions et leur agitation intérieure pour n'avoir d'autre soif que celle de la vérité de Dieu et d'autre volonté que la sienne.

J'ose formuler le vœu, pendant ces journées qui précèdent la fête de la Pentecôte, que les responsables des forums acceptent de fermer leurs forums. S'ils les laissent ouverts, que leurs intervenants s'abstiennent d'y aller et, s'ils y vont quand même, qu'ils ne s'attendent pas à dénicher la vérité dans la myriade des messages qui s'y trouvent échangés.

Allons même jusqu'à faire abstinence d'internet (une excellente pénitence à offrir !) et profitons du temps que l'on gagnera ainsi pour relire les grands livres de Monseigneur Lefebvre. Prions plus et mieux en terminant avec ferveur la grande croisade du rosaire demandée par notre Supérieur Général.

Joignons à la prière notre pénitence, comme la très sainte Vierge Marie nous a toujours pressés de le faire ! Prêtres, frères, religieux et religieuses, montrons l'exemple ! Demandons pardon au Bon Dieu pour nos péchés de tout notre cœur et vivons en état de grâce. Supportons dans la patience les sacrifices de notre vie quotidienne. Ne délaissions pas notre devoir d'état parce que tout serait déjà perdu. Donnons généreusement à Dieu quelque chose de nous-même qui nous coûte un peu pour nous attacher plus fortement à Lui.

Nous vivons une grande épreuve. - *C'est clair que la Fraternité n'a jamais été dans une situation si délicate, si compliquée, et si périlleuse, d'un côté comme de l'autre* -. Mais Notre-Seigneur est toujours présent dans la barque alors même que la tempête est déchaînée et qu'elle semble devoir l'engloutir. Ne nous effrayons pas si Notre-Seigneur semble de nouveau dormir car, en réalité, Il ne cesse de veiller sur nous. Nous le croyons de toute notre âme. C'est pourquoi, au-dedans de nous-même, nous devons demeurer dans la sérénité, bien certains que le Bon Dieu veille sur nous.

Implorons le Ciel pour notre Supérieur Général, pour ses Assistants, pour nos évêques afin que leur soient accordées les grâces de lumière et de force dont ils ont besoin pour demeurer fermes dans le bon combat de la Foi, en ces circonstances si difficiles. Nous devons une immense reconnaissance à nos quatre évêques et nous supplions le Bon Dieu, le 30 juin 2013, de nous donner la joie de leur fêter le beau jubilé d'argent de leur épiscopat.- Cela fera déjà 25 ans.

Demandons aussi ces grâces pour nous-mêmes et les uns pour les autres car tous, nous en avons le plus grand besoin. Dans toutes les maisons de la Fraternité, nous commençons ce soir la neuvaine du « Veni Creator » chanté jusqu'à la fête de la Pentecôte auquel vous pouvez vous unir.

En vous conviant à terminer dans la plus grande ferveur la grande croisade du Rosaire demandée par notre Supérieur Général et en attendant la joie de vous retrouver tous sur les routes d'Orléans pour fêter notre chère Jeanne, je vous confie tous au Cœur Dououreux et Immaculé de Marie,

Abbé Régis de Cacqueray, Supérieur du District de France de la FSSPX ».

Je vous laisse sur ces belles paroles.

Abbé Patrick de La Rocque.